



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF DU 19 MARS 2024

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la Convocation : 12 mars 2024

Votants : 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE,

Messieurs, Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET.

Absents : Denis FENEON, Patrick MONIN.

Secrétaire de séance : Alexandra BONOT

Etat civil : NAISSANCES

Willow Alexandre Sébastien VIDAL le 25 février

Jules FRAISSE le 28 février

DECES

Annie Monique DEVELEY le 01^{er} mars

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Alexandra BONOT est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 13 février 2024 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
 APPROUVE le compte de gestion 2023.

2. Compte administratif

Le compte administratif 2023 donne les résultats suivants :

Fonctionnement : Recettes : 958 262,72 €
 Dépenses : 744 065,23 €
D'où un excédent de : 214 197.49 €

Investissement : Recettes : 179 474,46 €
 Dépenses : 280 509,29 €
D'où un déficit de : 101 034,83 €

AZE RESULTATS 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	958 262,72	179 474,46
DEPENSES	744 065,23	280 509,29
RESULTAT 2023	214 197,49	-101 034,83
RESULTAT 2022	274 108,04	-89 187,65
CUMUL FIN 2023	488 305,53	-190 222,48
RAR RECETTES		2 108,00
RAR DEPENSES		54 393,00
TOTAL RAR		-52 285,00
CLOTURE 2023	488 305,53	-242 507,48

Compte tenu des exercices précédents, le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2023 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 488 305.53 €
- Un déficit d'investissement de : 242 507.48 €

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

Le Conseil municipal, à 1 abstention et 11 voix pour, approuve le Compte Administratif 2023.

3. Affectation de résultats

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant le compte administratif faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 214 197,72 €
- un déficit d'investissement de 101 034,83 €
- du solde des restes à réaliser 2022 de - 52 285,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal de la commune 2023 comme suit :

- au compte R002 de la section de fonctionnement : 245 798,05 €
- au compte D001 de la section d'investissement : 190 222,48 €
- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement par le compte R1068 242 507,48 €

4. Débat d'Orientation Budgétaire : Propositions budgétaires 2024

Les principales dépenses envisagées dans le cadre du BP 2024 sont les suivantes :

- Travaux eaux pluviales aux Burchères + réfection de voirie
- Topographie + étude préalable du bassin d'infiltration Teppe St Martin
- Achat et mise en œuvre d'une citerne pour secours incendie en Vaux
- Enfouissement électrique Rue Neuve
- Aménagement Columbarium/caves-urnes dans nouveau cimetière
- Aménagement (WC et PAV) et plantations Teppe St Martin
- Renouvellement revêtement Agorespace + Tennis
- Achat mobilier garderie + 50 chaises Salle des Fêtes
- Achat et mise en œuvre visiophone (garderie)
- Plafond cantine
- Achat Balayeuse et souffleur
- Panneau d'information circuit de randonnée
- Poursuite du renouvellement des tapis de gym à l'Ecole
- Poursuite du PLU,
- Plantations Combe aux oiseaux,
- Réfection des registres.

Au cours de la discussion, il a été également évoqué la possibilité de réfection de voirie et de peinture des murs de la salle des fêtes (salle du bas).

Le conseil prend acte de ces orientations budgétaires qui constitueront la base de l'élaboration du budget 2024.

5. Rond-point de Fleurville

La Commune de FLEURVILLE nous a informé que la Communauté de Communes du secteur de PONT DE VAUX ne participerait plus au financement de l'entretien du rond-point de FLEURVILLE, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. L'Association des Maires de Saône-et-Loire a confirmé la légalité de ce retrait du financement. En conséquence, ceci augmente mécaniquement la participation financière des autres communes. Suite à l'envoi, par la commune de FLEURVILLE, de la facture de l'entretien de ce rond-point, il convient de délibérer sur le nouveau montant proposé. Le Conseil précise bien que sa décision d'accord n'est valable que si l'ensemble des autres communes concernées fait de même. Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ de participer à l'entretien paysager annuel du rond-point Nord de Fleurville,
DIT que cette participation sera reconductible chaque année par tacite reconduction,
AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget de chaque année et à établir chaque année le mandat correspondant à cette dépense.

6. Fond de concours MBA : Burchères

La consultation pour les travaux de ruissellement des Burchères s'est terminée fin février. Trois entreprises sur quatre ont répondu au cahier des charges. Après lecture attentive d'une part par la commission urbanisme et par la société SUEZ d'autre part, une des entreprises est retenue.

Le Maire propose donc de faire appel à l'entreprise SIVIGNON pour un montant de 44 937,53 euros HT. Le Maire souhaite solliciter le fonds de concours de MBA dans le cadre « développement local » 2020-2026 à hauteur de 50% du coût HT des travaux correspondants soit pour un montant de 22 468 euros.

A l'unanimité, le conseil

DECIDE de retenir la société SIVIGNON TP pour un montant de 44 937,53€ HT. Les travaux pourront démarrer d'ici peu.

AUTORISE le Maire à solliciter le fonds de concours MBA dans le cadre des actions à maîtrise d'ouvrage communale pour financer à hauteur de 50% ces dépenses HT soit 22 468,77 euros.

7. Piscine communautaire d'Azé

Le Maire fait un nouveau point sur l'évolution de la situation de la piscine communautaire d'Azé. Après de multiples demandes de rendez-vous et de transmission de données chiffrées auprès de MBA, après l'organisation d'une première réunion d'information en mairie d'Azé le vendredi 8 mars 2024, Aurore DUTARTRE, Adjointe au Maire et le Maire ont enfin été reçus par les services de MBA le 13 mars 2024.

A cette occasion, il a pu être constaté que le problème serait moins d'ordre financier mais serait maintenant principalement lié à une impossibilité de recruter le personnel nécessaire (surtout les maîtres-nageurs). Notamment, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont nous avons demandé en vain la communication, n'a quasiment plus été évoqué.

Il semble donc bien que, même si les arguments mis en avant sont interchangeable (et sont pour certains tout à fait entendables), la finalité reste la même, à savoir la fermeture au public de cet équipement, qui serait confié au camping.

Nous avons réaffirmé lors de cette réunion notre désaccord concernant la méthode employée, qui fait que nous sommes face à une proposition de fermeture quasi immédiate de la piscine au public, alors qu'il y a seulement 10 jours nous n'avions ni éléments chiffrés ni connaissance claire et officielle de l'état des réflexions. Les communes de la MBA (s'agissant d'un équipement communautaire) et en particulier la commune d'Azé ont été exclues des réflexions en cours.

D'autre part, sur le fond, et sans nier les importantes difficultés de recrutement, cette menace de fermeture dépouillerait un secteur rural, au détriment des populations utilisatrices.

L'ensemble des parlementaires et des élus locaux, les associations des Maires, ont été saisis de la situation. Enfin, une nouvelle réunion d'information a été organisée ce 19 mars 2024 à la salle des fêtes d'Azé pour transmettre les informations reçues en toute transparence.

8. SYDESL :

• Raccordement CODA

Raccordement électrique des installations utilisées par l'association CODA dans le cadre de la course de côte : l'association prend à sa charge (en termes de réalisation et d'assurance) la réalisation de la partie terrassement/creusement. Seule la partie électrique resterait à financer. Dans ce cadre, un nouveau plan de financement a été transmis par le SYDESL. Il est proposé, comme le conseil municipal l'avait fait avec la demande précédente, de donner un avis défavorable au financement par la commune d'une extension du réseau électrique. Toutefois, la commune autorise l'association CODA 71 à effectuer les travaux de raccordement électriques.

Le Conseil municipal, après délibération :

REFUSE de prendre en charge le coût des travaux de raccordement au réseau électrique de

l'association CODA 71,

AUTORISE l'association CODA 71 à effectuer les travaux. L'association prendra à sa charge la totalité du coût de raccordement au réseau électrique.

- **Enfouissement des lignes, raccordement de la salle des fêtes**

Enfouissement des lignes électriques et télécom rue Neuve et raccordement électrique de la salle des fêtes : le SYDESL a confirmé l'enfouissement des lignes rue Neuve (travaux prévus aux vacances de la Toussaint 2024). Un plan des lignes concernées est présenté au conseil.

D'autre part, il a été discuté la possibilité, à l'occasion de ces travaux occasionnant une ouverture de la voirie, de prévoir l'alimentation de la salle des fêtes directement à partir du transformateur du parking de la cantine. Il nous a été confirmé que, moyennant un léger élargissement, l'utilisation de la tranchée prévue était possible. Celle-ci s'arrêtant à l'angle des Halles, il restera à chiffrer les travaux entre ce point et l'entrée de la salle des fêtes. De premiers éléments financiers ont déjà été transmis par le SYDESL.

Il est donc proposé au conseil de confirmer son accord pour l'enfouissement des lignes (sujet sur lequel le conseil a déjà délibéré) et de discuter plus précisément lors du prochain conseil, sur la base de plans et d'une proposition de financement précise, des travaux spécifiques de raccordement de la salle des fêtes. Il est rappelé que la réalisation de ces travaux permettrait de déconnecter le transformateur actuel au pyralène, en vue de son enlèvement, et de s'affranchir enfin des problèmes d'installations qui disjonctent lors d'évènements utilisant des appareils gourmands en électricité à la salle des fêtes.

9. RALLYE DES VINS

Suite à l'avis initial défavorable de la commune d'Igé pour l'accueil du Rallye des Vins 2024, l'organisation avait informé la commune d'Azé qu'elle ne serait pas concernée par cette épreuve. Le conseil municipal avait été informé de ces modalités lors de sa séance du 12 décembre 2023. Toutefois, en lien avec de possibles modifications du tracé, une nouvelle demande a été formulée à la commune d'Azé pour pouvoir finalement accueillir le rallye. Le jour retenu est le 9 juin 2024, soit le jour du scrutin des élections européennes. La préfecture a donc été contactée sur le sujet du passage éventuel d'une épreuve sportive le jour du scrutin.

En retour, la préfecture a répondu que le passage de l'épreuve était incompatible avec le bon déroulement du scrutin dans la mesure où celle-ci risquait de perturber les opérations électorales et entraînerait une diminution de la plage horaire pour aller voter pour certains habitants (tout en précisant qu'il n'y avait pas de dérogation possible). Dans ces conditions, un avis défavorable a été donné concernant le passage de l'épreuve par Azé.

Il est également précisé que, depuis, la commune d'Igé a confirmé son avis défavorable au passage du rallye dans ce secteur.

Le Maire, rappelant que la municipalité n'a pas d'opposition de principe au passage de ce rallye, regrette toutefois que la demande coïncide avec une date d'élection, rappelant son attachement au respect des dates des scrutins, surtout en cette période où la mobilisation des électeurs est difficile et l'abstention élevée.

10. Vente de lot d'acacias

La commune va proposer à la vente un lot de bois d'acacias.

Une coupe d'acacias a été faite. Ces futs peuvent servir pour la confection de piquets et/ou bois de chauffage. Il est proposé de céder ce lot pour 100 euros. Les habitants d'Azé souhaitant acquérir ce lot sont invités à se faire connaître avant le 2 avril 2024 en mairie. Un tirage au sort sera effectué ensuite pour désigner le destinataire des arbres.

Monsieur le Maire est chargé de la vente.

11. Travaux en cours

Suite à des soucis de chauffe-eau dans les logements communaux, l'entreprise Laclergerie qui a effectué l'installation lors de la rénovation des bâtiments a été sollicitée. Un devis de 2 289,20 euros TTC a dû être signé, mais les délais de livraison imposent une attente pour la réparation définitive. Une réparation provisoire a été faite.

Suite à de gros problèmes d'infiltrations d'eau, la douche d'un logement de la rue basse est en cours de rénovation (suppression du bac existant, réfection des étanchéités, et pose d'une douche complète, bac, robinetterie, parois) : coût 9 000 euros.

En ce qui concerne les agents techniques, bien qu'occupés par l'entretien des logements locatifs, ils se sont consacrés en particulier à l'entretien de chemins dont Tuzot, la Motte, l'avenue Nogues... Ils ont été mobilisés par la Brocante (transport des barrières, dépose des plots, nettoyage...). Pour ce qui est des espaces verts, la tonte des pelouses a débuté et une opération de destruction de nids de chenilles dans les résineux appartenant à la commune a été effectuée.

12. Questions diverses

- **DIA** : la commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles « D107 », « B632 », « C 124 » et « C1380, C896 »
- **Rencontre avec Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture** : cette rencontre s'est déroulée le 22 février 2024 avec Aurore DUTARTRE et le Maire (Pourquoi pour l'un son nom apparait et pour l'autre sa fonction : à mon avis il faut indiquer la fonction). Un point a été fait concernant la situation de la petite enfance et des centres de loisirs sur notre territoire. Notamment, les hausses continues des participations versées aux différentes structures (CECL et SIGALE). Une absence de vision d'ensemble sur cette thématique a été pointée. Les échanges ont également évoqué la possibilité de solliciter la préfecture sur la recherche d'aides ou subventions concernant l'aménagement de la Teppe Saint-Martin.
- **Commission Communale des Impôts Directs** : la CCID s'est tenue le 12 mars 2024 en présence d'une géomètre, représentante de la DGFIP, ce qui a permis de réexpliquer le rôle de cette commission et de fixer clairement le cadre de son fonctionnement, ce qui était très positif et a été apprécié par les membres de la CCID.
- **ADMR** : le Maire a rencontré les représentantes de l'ADMR le 6 mars 2024. Cette rencontre a permis de connaître plus précisément le cadre de l'intervention de cette structure sur notre territoire, notre interlocuteur étant l'antenne basée à Viré. Les différents documents explicatifs sont disponibles en mairie pour tous les membres du conseil. Enfin, l'ADMR est en recherche de bénévoles, notamment sur la commune d'Azé, les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de la structure ADMR de Viré.
- **Défense contre l'incendie - hameau de Vaux** : la réunion prévue avec les propriétaires et habitants du hameau de Vaux s'est tenue le 16 mars 2024. Elle a été très constructive, permettant d'une part d'expliquer la démarche d'installation d'une réserve d'eau destinée à lutter contre un éventuel incendie et d'autre part de faire état de la recherche d'un terrain pouvant accueillir cette installation, la commune ne disposant pas de foncier sur le secteur. Une première piste a été envisagée et les échanges se poursuivent.
- **Course de côte 2024** : dans le cadre de l'organisation de la course de côte, l'association organisatrice, le CODA, a sollicité l'autorisation d'utilisation de la carrière entre le 17 et le 20 mai 2024. Une réponse favorable est en cours de transmission. Une réunion de sécurité est prévue le 5 avril 2024 en mairie d'Azé.
- **Rencontre avec les commerçants du marché** : Ludovic LAVIGNE, Adjoint au Maire, les a rencontrés le 17 mars 2024 afin d'évoquer les améliorations pouvant être mises en œuvre pour

dynamiser marché communal. Plusieurs pistes ont été évoquées, comme le renforcement de la communication (relevant de la Mairie) ou l'organisation d'évènements (relevant des commerçants). Parallèlement, à l'occasion notamment de la Foire à tout, la municipalité a sollicité divers professionnels pour être présents sur le marché.

- **Fibre optique** : la commune est régulièrement sollicitée par des habitants de la commune sur l'accès à la fibre optique. La mairie n'a pas la responsabilité de cette opération et a peu d'influence. Orange est l'opérateur chargé du câblage et vers qui il faut se retourner. La mairie fait remonter les remarques des habitants chaque fois que cela est possible. Il est rappelé que la commune est située en zone « AMII » pour le déploiement de la fibre.

13. Tour de table

Julien THIRIET :

- **le chemin de Rondaille est en mauvais état.** Réponse du Maire : la remise en état de cette voie fait partie des réflexions en cours. Plusieurs devis avaient été demandés. Mais non retenus par la commission voirie pour le moment.
- **Problème de maisons non fibrées.** Réponse du Maire apportée au point ci-dessus « Questions diverses ».
- **Signale que des containers ordures ménagères route de Conflans sont utilisés par des personnes de passage circulant sur la départementale.**
- **Le panneau d'affichage situé au début du chemin de Rondaille est régulièrement oublié dans le cadre de l'affichage.** Réponse du Premier Adjoint : Il sera intégré aux tournées d'affichage et un travail est en cours sur la remise en état de l'ensemble des panneaux.
- **Déplore la suppression de la boîte de relevé du courrier à Conflans.** Réponse du Maire : cet état de fait sera remonté aux services de la Poste.

Daniel BOUCHARD

- **Peut-on indiquer la salle des fêtes par panneau directionnel ?** Réponse du Premier Adjoint : les lames correspondantes seront posées sur les supports.
- **Regrette qu'un conseiller municipal ne participant plus au conseil depuis un long moment s'exprime quand même à ce titre en public.**

Guillaume COULON

- **Expose le problème d'infiltrations d'eau dans un logement à la Goulette.** Réponse de la deuxième Adjointe : ce point a été vu par MBA. Il est conseillé aux personnes concernées de reprendre contact avec ce service.
- **Rappelle l'existence d'un trou et d'une flaqué d'eau « Rue Basse ».** Réponse du Maire : nous avons été informés par la DRI de la programmation d'importants travaux suite à l'affaissement de la chaussée.

14. Agenda

- **Conférence des Maires MBA le 20 mars à 18h**
- **Rencontre DRI le 25 mars à 14h30**
- **AG CECL le 25 mars à 18h30**
- **Prise de commandement gendarmerie à Tournus le 29 mars à 15h**
- **Réception pour ouverture du camping le 29 mars à 18h**
- **Loto PPC le 31 mars**
- **Conseil communautaire MBA le 4 avril à 18h30**

La séance est levée à 23h45.

La prochaine séance est fixée au mardi 9 avril 2024 à 20h00
